



CONSEIL MUNICIPAL
22 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-272

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 septembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Sandrine SUCH, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Joëlle ANGLADE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

**Désignation de représentants de la Ville au sein de divers établissements
d'enseignement supérieur - Modifications**

M. Louis ALIOT expose :

Mes chers collègues,

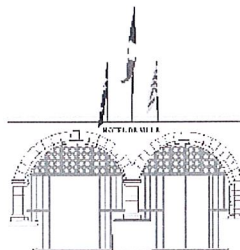
Par délibération n°2020-213 en date du 24 septembre 2020 le conseil municipal a désigné des représentants pour siéger dans les instances des établissements d'enseignement supérieur ci-dessous :

- Institut Administration des Entreprises (IAE) : M. Rémi GENIS
- Institut Universitaire de Technologie (IUT) : M. Sébastien MENARD

Or, les délégations de M. Rémi GENIS et M. Sébastien MENARD ne leur permettent pas de participer aux réunions de ces instances.

En conséquence, il convient de désigner un nouveau représentant dans chaque instance.

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités qui permet au conseil municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux



nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le mode de scrutin secret.

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau représentant à l'Institut Administration des Entreprises (IAE) en remplacement de M. Rémi GENIS ainsi qu'à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) en remplacement M. Sébastien MENARD.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations énoncées ci-dessus.

Le Conseil Municipal :

- 1- approuve la modification de la délibération n°2020-213 du 24 septembre 2020 tel qu'indiqué ci-dessus ;
- 2- désigne, sur proposition de Monsieur le Maire, pour siéger au sein des instances ci-dessous :
 - Institut Administration des Entreprises (IAE) :
M. Jean-François MAILLOLS
 - Institut Universitaire de Technologie (IUT) :
M. Gérard RAYNAL

Le reste sans changement.

Où cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-2022 09 22 - 162 196 DEU
Accusé reçu le : 07 OCT. 2022
Affiché le : 07 OCT. 2022

M. Louis ALIOT, Le Maire

